



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 septembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Groupe de travail des transports par chemin de fer

#### Soixante-troisième session

Genève, 18-20 novembre 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

#### Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

## Compte rendu des activités menées en 2008/2009

### Communication du Bureau central du projet TER

#### I. Introduction

1. Le Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, à sa vingt et unième session, en février 2009, a réaffirmé son soutien aux activités menées dans le cadre des projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER) et a invité leurs comités directeurs, en étroite collaboration avec le secrétariat et les gouvernements concernés, à continuer de mener les activités de suivi recommandées dans le Plan directeur, y compris la surveillance de son exécution et sa révision durant la période 2008-2009. À sa soixante-deuxième session, en novembre 2008, le Groupe de travail des transports par chemin de fer avait pris note du rapport annuel sur le TER présenté par le Directeur du projet TER de la CEE et demandé à être tenu informé de l'évolution de la situation à sa soixante-troisième session, tenue en 2009 (ECE/TRANS/SC.2/210, par. 11). Le présent rapport est soumis conformément à cette demande.

#### II. Objectifs du projet

2. Le projet TER, dont la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) est l'agence d'exécution et auquel participent 17 pays<sup>1</sup> d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Sud-Est et du Caucase, offre une plate-forme spéciale de

---

<sup>1</sup> Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

collaboration dans le domaine de la construction des réseaux ferrés et de l'introduction des technologies nouvelles. Le projet vise à renforcer l'efficacité du système actuel de transport international par voie ferrée et de transport combiné dans un cadre de synergie avec les accords paneuropéens sur l'infrastructure ferroviaire. Au niveau intergouvernemental, le projet TER est la seule plate-forme régionale internationale traitant de toutes les questions courantes relatives au transport ferroviaire et favorisant l'amélioration du réseau ferroviaire dans les pays participants.

3. Depuis plus de dix ans, le projet TER constitue le cadre de coopération que les pays d'Europe centrale et orientale ont mis en place en vue de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives en faveur d'un système de transport ferroviaire et de transport combiné international performant, conformément aux accords paneuropéens sur les infrastructures. Dans ce contexte, il convient de rappeler les principaux objectifs spécifiques du chemin de fer transeuropéen:

- a) Coordonner la mise en conformité de l'infrastructure du réseau TER avec les normes AGC et AGTC;
- b) Contribuer à la modernisation du matériel roulant;
- c) Aider les gouvernements des pays participants à améliorer la productivité et à adapter l'organisation des chemins de fer à une gestion orientée vers le marché;
- d) Constituer une base de données sur le système de transport ferroviaire et de transport combiné dans la région;
- e) Coordonner l'amélioration des paramètres d'exploitation et faciliter le passage des frontières en vue de supprimer les goulets d'étranglement entravant les transports ferroviaires internationaux;
- f) Développer la coopération entre les pays membres dans le cadre de l'élaboration d'études;
- g) Promouvoir la coopération entre les pays membres dans le domaine du transport combiné;
- h) Promouvoir les activités de formation à l'intention des experts des pays membres.

4. En vue d'atteindre ces objectifs, il est organisé dans le cadre du projet depuis près de deux décennies des réunions de décideurs, de coordinateurs nationaux du projet TER, d'exploitants ferroviaires, et d'experts pour des échanges d'opinions et d'expérience. Le projet TER a aussi établi une coopération étroite avec la CEE-ONU, l'Organisation de coopération économique<sup>2</sup> et l'OSCE<sup>3</sup>. Des informations détaillées ont été présentées sur les activités concernant les questions ci-dessus à la soixante-deuxième session du Groupe de travail des transports par chemin de fer, tenue du 18 au 20 novembre 2008 à Genève (ECE/TRANS/SC.2/2008/1).

5. L'accord relatif au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre du TER garantit la réalisation des objectifs principaux de ce projet de la CEE en mettant ses structures et son expérience au service de la réforme des réseaux ferroviaires et des systèmes de transport combiné dans les pays membres et de l'amélioration de la qualité des services conformément aux nouvelles normes et à la nouvelle situation des transports en Europe.

---

<sup>2</sup> Organisation de coopération économique, <http://www.ecosecretariat.org>.

<sup>3</sup> Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, <http://www.osce.org>.

## II. Activités relatives à la gestion et à la mise en œuvre du projet

6. Au cours de la période à l'examen, il est survenu deux faits importants concernant la gestion du Bureau central de projets de Bratislava et la position institutionnelle et opérationnelle du projet.

7. Le premier est la signature, le 27 juillet 2009, par le Secrétaire exécutif de la CEE, d'un accord avec le Ministre des transports, des postes et des télécommunications de Slovaquie, aux termes duquel la République slovaque accueille le Bureau du projet TER. La signature de cet accord garantit un cadre de fonctionnement stable et durable du Bureau central de projet du TER. Cet accord est survenu à un moment particulièrement opportun, étant donné que le processus de révision du Plan directeur TEM et TER est en cours et que l'accord n'aura pas seulement pour effet de faciliter l'achèvement de cette opération, mais aussi de garantir la poursuite ininterrompue d'autres activités et tâches du projet TER. En outre, il offre un cadre réglementant la situation opérationnelle et les obligations des deux signataires en ce qui concerne le fonctionnement du Bureau ainsi que de son personnel, occupant des locaux mis à la disposition du projet par la République slovaque jusqu'au 31 décembre 2011 au minimum.

8. Le deuxième événement d'importance pour le projet TER et particulièrement pour la coordination harmonieuse entre ce projet et le projet TEM, ainsi que pour la réussite du processus en cours de révision du Plan directeur TEM et TEM, a été la désignation du directeur du projet TER en tant que directeur du projet TEM pendant la période s'achevant le 31 décembre 2009, voire au-delà. Cette solution, aimablement proposée par le Ministre autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie, et approuvée par le Secrétaire exécutif de la CEE, a permis de résoudre la situation difficile rencontrée en avril de cette année au Bureau central de projet TEM à Varsovie du fait du départ du directeur de projet TEM, retourné au Ministère des transports, des postes et des communications de Slovaquie, à Bratislava, d'où il avait été détaché. La CEE-ONU veillera à ce qu'au cours de la période mentionnée ci-dessus les activités du projet TER ne soient pas affectées négativement par les nouvelles responsabilités du directeur de projet.

## III. Plan directeur des projets TEM et TER

9. Le Plan directeur, dont la première version a été publiée en 2006, définissait un plan d'investissement qui, après sa mise en œuvre, devait apporter la croissance économique aux pays concernés et le bien-être à leurs populations. En outre, il devait favoriser l'intégration et l'harmonisation des systèmes de transport en Europe et au-delà. Le Plan énonçait les besoins prioritaires en matière d'infrastructure dans 21 pays d'Europe centrale, orientale et d'Europe du Sud-Est. Il décrivait également les réseaux ferroviaires et routiers de base existants dans ces pays et formulait une stratégie d'investissement réaliste en vue de les développer progressivement. Au total, 491 projets d'un coût total estimatif de 102 milliards d'euros ont été évalués et priorisés.

10. Le Plan directeur des projets TEM et TER, tel qu'il a été élaboré, a atteint son but, qui était de définir une stratégie d'investissement à court, à moyen et à long terme cohérente et réaliste concernant les réseaux de base routiers, ferroviaires et de transport combiné de toute la région couverte par le TEM et le TER. Avec leur Plan directeur, les projets TEM et TER ont beaucoup contribué au développement du Réseau transeuropéen de transports (RTE-T), à la mise en œuvre pratique des corridors de transport paneuropéens, à la promotion de l'intermodalité et de la complémentarité des modes de transport et à l'amélioration de l'efficacité de l'infrastructure de transport.

11. Manifestement, le processus TEM et TER a été une réussite, mais un suivi est nécessaire. Des travaux de mise au point restent à faire sur certains aspects et une assistance technique devra être fournie pour la surveillance des progrès. Il est encore bien difficile d'établir une carte complète des réseaux de base TEM et TER à différents horizons (2015 et 2020) en raison du manque d'informations sur la situation actuelle de certains tronçons des réseaux et le programme d'amélioration prévu.

#### **IV. Révision du plan directeur des projets TER et TEM – première réunion mixte des experts des projets TER et TEM**

12. Depuis l'élaboration du Plan directeur des projets TEM et TER, un certain nombre de faits nouveaux sont intervenus, que l'on peut résumer comme suit:

- a) L'achèvement des travaux du groupe de haut niveau de l'UE et l'extension du réseau transeuropéen aux pays et régions voisins;
- b) L'acceptation de l'adhésion de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie aux projets TEM et TER;
- c) La séparation de la Serbie-et-Monténégro en deux entités nationales indépendantes;
- d) L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne;
- e) La nécessité d'inclure tous les pays d'Europe du Sud-Est et du Caucase dans l'exercice de révision du Plan directeur (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan);
- f) Les nouvelles propositions concernant les priorités, les projets et les liaisons mis en œuvre par les pays membres des projets TEM et TER au cours des activités de suivi de 2007 et 2008;
- g) L'achèvement de la première phase du projet CEE/CESAP de développement des liaisons Europe-Asie et l'adoption, par les pays concernés, des axes prioritaires et des projets qui s'y rapportent;
- h) Les nouvelles données communiquées par les pays, notamment la Fédération de Russie, la Hongrie et la Pologne;
- i) L'intérêt accru des pays pour certains aspects du transport intermodal, notamment les centres logistiques, les terminaux de transport combiné, les ports maritimes et les liaisons avec l'arrière-pays par transroulage, par navire roulier à passagers et par ferroutage.

13. Les 25 pays ci-après doivent participer à la première révision du Plan directeur des projets TEM et TER et à son élargissement: Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Monténégro, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

14. À partir des renseignements fournis par les pays participants, les Bureaux centraux des projets TEM et TER, en étroite collaboration avec la CEE et des consultants externes spécialistes de l'un et l'autre projet, ont élaboré le mandat relatif à la révision du Plan directeur. Le contenu de ce mandat a en outre été examiné et approuvé par les comités directeurs des projets TEM et TER. Le nouveau mandat régissant la révision du Plan directeur du projet TER nécessitera la collecte de données supplémentaires. Compte tenu des légères modifications de méthodologie, des nouveaux objectifs et de la nécessité de prendre en compte tous les changements dans les cartes actualisées du Plan directeur du

projet TER, des réunions des experts du domaine concerné, ainsi que des consultants intéressés sont indispensables. Cette manière de procéder devrait contribuer à améliorer la précision et la fiabilité de toutes les données collectées. Dans le cadre de la révision, il est aussi prévu de présenter, d'examiner et de vérifier la méthodologie suivie et les questionnaires appliqués par les 25 pays participants.

15. La révision du Plan directeur inclura l'examen des derniers faits nouveaux concernant les projets TEM et TER, ce qui impliquera en particulier:

- a) D'actualiser les données relatives aux flux de trafic sur les réseaux TEM et TER;
- b) De vérifier la conformité des nouveaux projets et règlements avec les caractéristiques des réseaux de base TEM et TER et faire le point sur les réseaux TEM et TER d'origine;
- c) D'examiner les questions se posant à propos du passage des frontières;
- d) D'améliorer les procédures de collecte de données;
- e) D'actualiser les informations sur le financement du TEM et du TER;
- f) De faire ressortir les relations d'interdépendance des réseaux de base du Plan directeur TEM et TER avec les nœuds et liaisons de transport intermodal;
- g) De formuler des conclusions et des recommandations.

## **V. Activités relatives au TER menées au cours de la période couverte**

16. Les 17 et 18 septembre 2008, le Directeur du projet a pris part à la Conférence sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, tenue au Pirée (Grèce). Le 7 octobre 2008, il a participé à la cinquantième session du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) à Genève. Du 15 au 17 octobre de la même année, il a pris part au second Colloque sur les chemins de fer organisé par les Chemins de fer turcs et l'Union internationale des chemins de fer (UIC) à Istanbul. Du 28 au 31 octobre 2008 le Directeur du projet a assisté à l'Atelier sur le transport urbain compatible avec la santé et l'environnement, qui s'est tenu à Chisinau, organisé conjointement par la CEE et l'Organisation mondiale de la santé, et s'adressant aux pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

17. Du 18 au 21 novembre 2008, le Directeur du projet a tenu à Genève la vingt-cinquième session du Comité directeur du TER et du Groupe de travail TER (WP.1) qui devait traiter de la révision du Plan directeur et devait inclure une session mixte avec le Groupe de travail du transport ferroviaire (SC.2) le 19 novembre 2008. Le Comité directeur a fixé au 15 janvier 2009 la date limite pour les réponses au questionnaire concernant la révision et il a décidé que les travaux de révision commenceraient immédiatement après cette date. Il a aussi examiné les possibilités de renforcer la coopération avec certains organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs de la CEE ainsi qu'avec l'OSCE. Il a approuvé le programme de travail du TER pour 2009.

18. Les 27 et 28 novembre 2008 s'est ouverte la dixième Réunion du Comité directeur du Corridor paneuropéen X, organisée par le Bureau central du projet TER, inaugurée par le Vice-Ministre slovaque des transports, des postes et des télécommunications, et tenue conjointement avec la septième Réunion du Groupe de travail de l'amélioration du passage des frontières sur le même corridor. La possibilité que la République slovaque puisse devenir pays membre du Corridor X était l'un des points discutés. Du 2 au 4 décembre

2008, le Directeur du projet a assisté à une réunion du Comité directeur du Corridor paneuropéen IV tenue dans les locaux du Ministère tchèque des transports, à Prague. Les 8 et 9 janvier 2009, le Directeur du projet a participé à la réunion sur le Corridor VI, qui a eu lieu à Breclav, République tchèque. Le 20 janvier et à nouveau, par la suite, les 4 et 16 février 2009, il a tenu des réunions à Vienne avec un représentant de l'OSCE pour discuter des possibilités et moyens de renforcer la coopération entre le projet TER et l'OSCE, en particulier dans la zone du Caucase.

19. Le 20 février 2009 et le 4 avril 2009, des réunions avec des consultants du Plan directeur TER ainsi qu'avec le Directeur du projet TEM ont été tenues au Bureau central du projet TER à Bratislava. Au cours de ces réunions, il a été discuté de la méthodologie appliquée pour la révision du Plan directeur TER et TEM et des prochaines mesures à prendre dans ce contexte, ainsi que de la préparation des trois réunions à venir qui devaient se tenir à Bad Gastein, Autriche, du 21 au 24 avril 2009 (voir ci-dessous).

20. Du 23 au 27 février 2009, le Directeur du projet TER a participé à la soixante-et-onzième session du Comité des transports intérieurs à Genève. Les questions discutées au cours de cette session présentant un intérêt majeur pour le projet TER sont énumérées ci-après:

- a) Réorganisation de la Division des transports et révision de sa stratégie;
- b) Accords relatifs à l'infrastructure des transports;
- c) Aspects environnementaux des transports;
- d) Activités relatives aux liaisons de transport Europe-Asie;
- e) Activités relatives aux liaisons des ports maritimes avec l'arrière-pays;
- f) Facilitation du passage des frontières;
- g) Transports de marchandises dangereuses;
- h) Activités et assistance opérationnelles à l'intention des pays en transition.

21. Lors de la session, le Directeur du projet a informé le Comité des transports intérieurs des faits nouveaux concernant le projet TER. Le Comité a réaffirmé son soutien aux activités du projet, y compris la révision de son Plan directeur, et il a invité le Comité directeur du projet à poursuivre ses activités et encouragé les gouvernements des pays d'Europe orientale et du Sud-Est qui ne seraient pas encore membres à envisager d'adhérer pleinement au projet et de signer l'accord de coopération respectif.

22. Les 16 et 17 mars 2009, le Bureau du coordonnateur pour les activités de l'OSCE relatives à l'économie et à l'environnement, en coopération avec le centre OSCE d'Astana, la Division des transports de la CEE et le Comité des douanes du Kazakhstan, a organisé à Astana le Séminaire national sur l'amélioration de l'application des instruments juridiques internationaux visant à faciliter le commerce et les opérations de transport transfrontières, auquel participait notamment le Directeur de projet. Le Séminaire a réuni une cinquantaine de représentants des départements douaniers des régions du Kazakhstan, des experts internationaux, y compris des experts de l'ONU, de l'Organisation mondiale des douanes et de représentants du secteur privé. Les participants au Séminaire ont discuté entre autres de l'achèvement récent des travaux préparatoires menés par le Kazakhstan en vue d'adhérer à la Convention révisée de Kyoto, des mesures prises pour faciliter le passage des frontières par les chemins de fer le long des corridors de transport Europe-Asie, de l'établissement d'indicateurs et de mesures de performance aux points de franchissement des frontières ainsi que des systèmes de gestion des risques et du potentiel de partenariats avancés public-privé.

23. Sur l'invitation du Gouvernement autrichien, trois réunions de représentants et d'experts de pays participant au projet TER se sont tenues à Bad Gastein (Autriche), du 21 au 24 avril 2009. Les réunions du Groupe de coordination de la révision du Plan directeur, constitué de représentants de la CEE, des Directeurs de projet TEM et TER et de consultants indépendants et de groupes d'experts de la révision, dont faisaient partie des experts des pays participants, se sont tenues le 21 avril 2009. Au cours de ces réunions, les résultats de la première phase de la révision, à savoir la collecte de données et l'analyse de celles-ci, ont été examinés et le mandat final pour les travaux de révision ainsi que le calendrier de travail pour 2009 ont été approuvés. Ces réunions ont été suivies le 22 et le 23 avril par la vingt-sixième session du Comité directeur TER. À cette session, les documents concernant la révision du Plan directeur TEM et TER établis et approuvés par les groupes de coordination et d'experts le jour précédent ont été discutés et approuvés avec certaines modifications. Les membres du Comité directeur ont aussi été informés de la situation financière saine du TER au 31 décembre 2008 ainsi que de la position en ce qui concerne les contributions au Fonds de coopération TER des pays membres pour l'année 2009.

24. Cette série de réunions a été conclue par la Table ronde, à laquelle des représentants de la Banque européenne d'investissement, de l'OSCE et de la CEE ont participé; cette réunion traitait des problèmes à résoudre dans le domaine des transports ferroviaires et des impacts de la crise mondiale dans la région de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est. La Table ronde a été suivie de discussions sur des questions d'intérêt particulier telles que les investissements dans l'infrastructure ferroviaire, la commercialisation des services ferroviaires, la gestion de la qualité des corridors, les trains blocs, les terminaux pour conteneurs, les liaisons avec l'arrière-pays depuis les ports maritimes et les ports de transbordeurs ferroviaires.

25. Du 27 au 29 avril 2009, le Directeur du projet a pris part au premier Atelier régional sur les liaisons de transport Europe-Asie de la phase II à Téhéran, qui avait trait à la facilitation du transport Europe-Asie dans la région de l'OCE. Les principaux thèmes présentant un intérêt pour le TER concernaient le développement des axes de transport du projet LTEA: initiatives et contraintes, facilitation du transport dans la région de l'OCE, développement coordonné des infrastructures et facilitation du passage des frontières.

26. Sur l'invitation des Chemins de fer turcs (TCDD), le Directeur du projet TER a pris part à l'Atelier sur le transport par chemin de fer entre l'Europe et l'Asie qui s'est tenu les 9 et 10 juin 2009 à Istanbul. Au cours de l'atelier, organisé par les TCDD en coopération avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et l'OCE, auquel ont participé les représentants de 12 pays, les questions relatives au transport de marchandises par voie ferrée, au soutien légal pour le financement de matériel roulant, à la facilitation du passage des frontières et à la sécurité du transport ferroviaire ont été examinées.

27. Du 16 au 20 juin et du 23 au 26 juin 2009, le Directeur du projet a pris part au cours de gestion du projet, accompagné de réunions à la CNUCED et à la Division de l'énergie de la CEE, à Genève.

28. Du 21 au 23 juin 2009, le Bureau central du projet TER a organisé en tant que mesure de suivi des réunions qui avaient eu lieu à Bad Gastein (Autriche), du 21 au 24 avril de la même année (voir ci-dessus), une réunion entre les experts autrichiens et turcs en vue d'examiner les projets nouveaux et révisés du Plan directeur en Turquie, la question du trafic par feroutage entre l'Autriche et la Turquie et la préparation de la réunion TER sur le passage des frontières devant se tenir à Istanbul en novembre 2009.

29. Le 1<sup>er</sup> et le 2 juillet 2009, le Directeur du projet a pris part au Séminaire OSCE/CEE/CIT sur le renforcement de la coopération aux points de passage des frontières

des chemins de fer en Asie centrale, qui a eu lieu à Balkanabad (Turkménistan). Ce séminaire a offert l'occasion d'informer les représentants des quatre pays d'Asie centrale participants sur le rôle joué par la CEE et le projet TER, qui était de faciliter le transport ferroviaire international sur la base des instruments juridiques et projets pertinents. Le centre OSCE d'Achkhabad, en coopération avec l'OCEEA, et avec un important soutien des Chemins de fer fédéraux autrichiens, avait organisé quelques mois auparavant deux ateliers, ayant pour objet d'instaurer un échange d'expérience international sur les meilleures pratiques et les connaissances techniques dans le domaine de la sécurité des chemins de fer.

30. Dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités résultant de sa désignation récente aux fonctions de directeur de projet TEM, le Directeur du projet TER a rendu visite les 8 et 9 juillet 2009 au Bureau central de projet TEM à Varsovie, et a aussi rencontré les représentants du Département des chemins de fer du Ministère polonais des transports ainsi que les directeurs de la Direction générale de l'administration des routes nationales et autoroutes de Pologne, dont les locaux hébergent le Bureau. Ils ont confirmé que le Gouvernement polonais apporterait son appui aux activités du projet TEM et continuerait de soutenir le fonctionnement du Bureau central de projet de Varsovie. Ils ont aussi exprimé leur vœu de voir la coopération entre projets TER et TEM se renforcer.

31. Le 11 juillet 2009, le Directeur du projet a participé à une réunion avec le Président du Comité directeur TEM et le consultant tchèque pour le Plan directeur TER à Brno (République tchèque). Au cours de cette réunion, ils ont discuté de la préparation de la session du Comité directeur TEM, qui devait se tenir à Budapest les 15 et 16 septembre 2009, et ils ont établi le projet d'ordre du jour de cette session.

32. Le 27 juillet 2009, après les travaux préparatoires intensifs menés avec le Ministère slovaque des transports, des postes et des télécommunications et le Ministère des affaires étrangères, entamés dès janvier de cette année, le Directeur du projet a pris part à la réunion et à la cérémonie organisée à Bratislava pour la signature de l'accord précité entre la CEE et le Gouvernement de la République slovaque par lequel ce dernier s'engageait à accueillir le projet TER.

33. Les 8 et 9 septembre 2009, le Directeur du projet a participé à la vingt-deuxième session du Groupe de travail des tendances et de l'économie des transports (WP.5) tenue à Genève et a présenté une mise à jour sur les faits nouveaux et activités ayant trait au TER.

## **VI. Principales questions actuelles et futures soulevées par le projet TER**

34. Les questions actuelles et futures soulevées par le projet TER peuvent se résumer comme suit:

- a) Extension du projet TER aux pays observateurs (Bélarus, Ukraine, Serbie, République de Moldova, ex-République yougoslave de Macédoine);
- b) Pleine intégration de nouveaux pays membres (Arménie et Azerbaïdjan);
- c) Poursuite des travaux de révision du Plan directeur des projets TER et TEM.

## **VII. Conclusions**

a) Toutes les activités menées au cours de la période couverte ont été conformes au programme de travail ainsi qu'à la stratégie à court terme adoptés par le Comité directeur du TER en 2007 à Vienne et en 2008 à Genève.



b) Le projet TER offre l'avantage spécifique de mettre en contact, lors de ses réunions, des représentants des ministères des transports et des compagnies ferroviaires des États membres.

c) Au niveau gouvernemental, il s'agit du seul dispositif qui, dans la région, s'attaque aux principaux problèmes concernant les chemins de fer à résoudre pour accélérer et améliorer l'intégration du réseau ferroviaire des pays membres du TER à celui de l'Europe occidentale. Il favorise aussi l'adoption de mesures en vue d'aligner la législation des pays d'Europe centrale et orientale sur les normes en vigueur en Europe occidentale, afin de garantir une qualité de service supérieure sur toute la longueur des corridors et une meilleure rentabilité du secteur ferroviaire dans les pays ayant achevé leur transition.

d) En outre, le projet TER est un instrument très utile de mise en œuvre des normes AGC et AGTC dans la région et d'amélioration des services de transport ferroviaire et de transport combiné. Grâce à la réalisation d'un programme de travail complet, donnant des résultats concrets, le nombre de pays membres du TER s'est accru régulièrement.

e) La révision du Plan directeur TER et TEM, menée en étroite coopération avec la Division des transports de la CEE de Genève (Suisse), a été lancée avec succès au cours de la période couverte par le rapport et devrait s'achever au cours de la seconde moitié de 2010.

---